

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX MODULES DU BREVET DE PAYSANNE SESSION 2026 - 2027

1. ETAT NOMINATIF

Nom(s): Prénom(s):

Adresse : NP : Localité : Canton : ...

Commune d'origine : Canton : ...

Date de naissance : Numéro AVS :

1^{ère} profession :

Téléphone : E-mail :

Coordonnées bancaires ou CCP n°IBAN :

Nom et adresse du titulaire si différent que ci-dessus :
.....

2. INFORMATIONS/REMARQUES

Recommandations : Suivre le module BP01 Entretien du linge et de l'habitat avant le module BP02 Gestion de l'habitat. Il est également conseillé de suivre les modules BP07 Droit rural et BP08 Comptabilité agricole avant le BP09 Economie rurale.

Le module BF04 Bases de l'accueil à la ferme doit être suivi avant les différentes spécialisations (BF 04a restauration et BF04b hébergement de loisirs et BF04d vente directe). Seules les spécialisations font l'objet d'une évaluation (dossier).

Les descriptifs de modules peuvent être consultés sur www.paysannes.ch onglet Formation

3. MODULES DU BREVET AGRICOLE

Les modules du brevet d'agriculteur sont également ouverts aux paysannes comme modules à option. (p. ex. possibilité de s'inscrire sur ce bulletin au BF06, BF07, BF24, BF32, LW13, LW17)

La liste des modules proposés est disponible sur www.agora-romandie.ch. Les écoles vous renseignent volontiers sur les dates des cours. Nous vous prions de vous inscrire directement auprès des écoles d'agriculture jusqu'au 31 août.

4. INSCRIPTION AUX MODULES DU BREVET DE PAYSANNE

Les candidates s'inscrivent auprès du centre de formation de leur canton. A l'issue du délai d'inscription, les centres de formation se transmettent les listes de candidats inscrits et déterminent la mise sur pied ou l'annulation des modules.

Passé la transmission des listes de candidats inscrits, les centres de formation des paysannes administrent directement les inscriptions à leurs modules respectifs (confirmations/annulations, convocations, mutation, facturation, etc.).

Ce formulaire doit être retourné au secrétariat pour le 30 juin 2026 dernier délai.
--

Adresse : Agrilogie CEMEF

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale

Chemin de Grassey 1, 1110 Morges

Tél. 021 557 90 90

E-Mail : cemef@vd.ch

4. INSCRIPTION AUX MODULES DU BREVET DE PAYSANNE

Veuillez-vous inscrire uniquement pour les modules que vous suivrez en **2026/2027**,
cours et/ou examen

Agrilogie CEMEF Morges / Moudon			Grangeneuve Institut agricole de l'Etat de Fribourg			FRI Courtemelon JU – Cernier NE – Loveresse BE			Ecole d'agriculture du Valais Châteauneuf-Sion VS		
Cours	Examen		Cours	Examen		Cours	Examen		Cours	Examen	
☐	☐	BP03 Famille et société	☐	☐	BP 05 Alimentation et préparation des repas	☐	☐	BP 01 Entretien du linge et de l'habitat	☐		BF 04 Bases de l'accueil à la ferme
☐	☐	BP 04 Jardinage	☐	☐	BP 06 Mise en valeur des produits	☐	☐	BP 02 Gestion de l'habitat	☐	☐	BF 04b Hébergement
☐	☐	BP09 Economie rurale	☐	☐	BP 08 Comptabilité agricole	☐	☐	BP 05 Alimentation et préparation des repas	☐	☐	BF31 Petits fruits
☐	☐	BP14 Intro aux grandes cultures	☐	☐	BP 17 Santé et domaine social	☐	☐	BP07 Droit rural	☐	☐	LW13 Garde des ovins
☐	☐	BF06 Biodiversité	☐	☐	BF 32 Innovation et création de valeur	☐	☐	BP13 Garde des ovins, lapins et volaille			
☐	☐	BF07 Offre de formation à la ferme	☐	☐	BF27 Apiculture	☐		BF 04 Bases de l'accueil à la ferme			
☐	☐	BF24 Intro à la viticulture				☐	☐	BF04d Vente directe			
☐	☐	LW17 Fabrication fromagère sur l'alpage				☐	☐	BF22 Transformation artisanale des fruits			
						☐	☐	BF27 Apiculture			
☐	☐	BF13 Production d'œufs (Aviforum / BE)				☐	☐	LW17 Fabrication fromagère sur l'alpage			

Par ma signature, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et je m'engage à payer les frais d'inscription aux cours et les taxes d'examen. En cas de désistement, un émoulement administratif pourra être retenu (Fr. 100.- en ce qui concerne les taxes d'examen et Fr. 50.- en ce qui concerne les modules).

Lieu et date :

Signature :

Durée et coûts des modules proposés en 2026/2027 (Grangeneuve et Agrilogie CEMEF)

No	Nom du module	Nbre de demi-jours de cours (y.c. ½ jour d'examen) 1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscription à l'examen final)	Tarif auditeur (sans subvention)	Montant du module*	Taxe d'examen de module	Lieu de cours
	BREVET DE PAYSANNE						
BP03	Famille et société	11	80.00	80.00	880.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD
BP04	Jardinage	17	80.00	80.00	1360.00	140.00	Agrilogie CEMEF Morges VD
BP 05	Alimentation et préparation des repas	23	80.00	80.00	1840.00	140.00	Grangeneuve FR
BP 06	Mise en valeur des produits	15	80.00	80.00	1200.00	140.00	Grangeneuve FR
BP08	Compatibilité agricole	11	80.00	80.00	880.00	140.00	Grangeneuve FR
BP 09	Economie rurale	13	80.00	80.00	1040.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD
BP14	Introduction aux grandes cultures	11	80.00	80.00	880.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD
BP 17	Santé et domaine social	11	80.00	80.00	880.00	140.00	Grangeneuve FR
BF 06	Biodiversité	11	80.00	80.00	880.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD
BF 07	Offre de formation à la ferme	7	80.00	80.00	560.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD
BF 13	Production d'œufs	11			650.00	200.00	Aviforum, Zollikofen BE
BF 24	Introduction à la viticulture	15	80.00	80.00	1200.00	140.00	Agrilogie CEMEF Morges VD
BF 27	Apiculture	11	80.00	80.00	880.00	140.00	Grangeneuve FR
BF 32	Innovation et création de valeur	10	80.00	80.00	800.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD
LW 17	Fabrication fromagère sur l'alpage	9	80.00	80.00	720.00	140.00	Agrilogie CEMEF Moudon VD

* **Frais de matériel et marchandises en plus selon les modules**

Les durées et coûts des modules proposés par les autres centres de formation se trouvent sous www.agora-romandie.ch onglet formation professionnelle puis coûts et financements